LA PERSISTANCE DES TRÈS PETITES ENTREPRISES DANS LES ACTIVITÉS NON AGRICOLES

par

Philippe MADINIER

Croître ou multiplier?

L'ignorance est grande, en France, sur la place, le rôle et l'évolution des très petites entreprises, celles où le travail non salarié tient une place importante ou prépondérante. En dépit d'efforts récents, l'information statistique reste particulièrement pauvre sur les entreprises ou établissements occupant moins de cinq, ou même moins de dix salariés. Du moins en dehors de l'agriculture, car dans ce secteur l'exploitation familiale garde une place si fortement prédominante qu'on ne peut évidemment l'ignorer.

Est-ce parce que les très petites entreprises — non agricoles — sont unanimement considérées comme des séquelles archaïques d'un âge précapitaliste, nécessairement appelées à disparaître de notre société? Toujours est-il que les économistes comme les sociologues n'ont guère manifesté de curiosité à leur égard, en France, depuis la deuxième guerre mondiale (1). Lorsque des chercheurs sont tentés par l'étude concrète du fonctionnement d'un secteur d'activité, ils paraissent invinciblement attirés, en vertu d'une espèce de loi de Newton, par les secteurs où prédominent de grosses entreprises : la sidérurgie, la construction automobile, l'industrie chimique... Mais personne ne consent à étudier le secteur de la coiffure, de la réparation des chaussures, ou de la réparation automobile.

Jusque vers la fin des années soixante, l'unanimité se fait en France pour penser qu'une forte concentration est à la fois nécessaire et souhaitable dans tous les secteurs de l'activité économique (2).

Une certaine inflexion est perceptible à partir de 1967-1968. On voit alors fleurir des articles de presse, des rapports publics vantant les mérites de la sous-traitance et affirmant la nécessité de préserver, entre les très grandes firmes, un tissu conjonctif suffisant de petites et moyennes entreprises. Remarquons, d'ailleurs, qu'en dépit des termes employés, les auteurs de la plupart de ces écrits ne s'intéressent en fait qu'aux entreprises de dimension moyenne, et pas du tout à la masse des plus petites entreprises qui occupent moins de cinq ou dix salariés. Il faudra attendre 1979 pour qu'un rapport public de quelque importance soit consacré aux problèmes de l'artisanat et de la petite entreprise (3).

Ces articles et rapports développent les thèmes que la très grande dimension ne va pas toujours de pair avec la plus grande efficacité, que l'inventivité et la souplesse sont plus souvent associées à la petite dimension; et qu'enfin — cette remarque figure souvent en conclusion de ces éloges de l' « échelle humaine » — il faut se garder de mépriser les petites entreprises car, parmi elles, un certain nombre... deviendront grandes.

La seule utilité économique des très petites entreprises serait-elle donc de constituer « un vivier où sont nées et ont grandi un nombre appréciable d'affaires moyennes » (4)? Les très petites entreprises qui ne grandissent pas ne jouent-elles pas, par elles-mêmes, un rôle économique important? Il paraît

(1) Parmi les rares exceptions on peut citer, du côté des sociologues les travaux de François Gresle, et du côté des économistes : ceux de Christine Jaeger sur l'artisanat, de Bernard Zarca également sur l'artisanat, divers rapports du CERC sur le revenu des entrepreneurs individuels. Il faut rappeler également l'enquête d'octobre 1981 du ministère du Travail, cf. *Travail et Emploi* n° 14, p. 93.

(2) Cette conviction a été exprimée de façon particulièrement claire et insistante tout au long du rapport d'un groupe de travail de prospective à long terme présidé par M. Massé (rapport publié en 1964 par la Documentation française, sous le titre *Réflexions pour* 1985).

(3) Rapport sur les perspectives de développement de l'artisanat et de la petite entreprise. Gabriel Mignot, mai 1979.

(4) Rapport Mignot, p. 26.

d'autant plus intéressant de se poser ces questions, que la grande majorité des travailleurs indépendants n'ont, semble-t-il, aucunement l'intention d'accroître l'échelle de leur activité (5), et que, d'autre part, sous la pression de la crise de l'emploi, les pouvoirs publics commencent à développer des aides aux travailleurs, chômeurs ou non, qui souhaitent s'installer à leur compte.

Dans cet article, on s'attachera à analyser l'évolution de la place des très petites entreprises et du travail indépendant en France et dans quelques pays étrangers. Cette évolution apparaît extrêmement variable selon les secteurs d'activité. On examinera dans un article ultérieur les causes fondamentales de cette diversité.

I. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DES TRÈS PETITES ENTREPRISES EN DEHORS DE L'AGRICULTURE

Aussi curieux que cela puisse paraître, il est très difficile de dire si le nombre de ces très petites entreprises est plus ou moins grand aujourd'hui qu'il y a vingt, cinquante ou cent ans. Si l'on en juge par le fichier des établissements et des entreprises que tient l'INSEE depuis plus de vingt ans, le nombre des très petites unités de production se serait notablement accru depuis 1954. Il est vrai que ce fichier n'est pas un instrument statistique parfait : les variations qu'il fait apparaître sont sujettes à caution. On peut retenir à tout le moins cette conclusion : il est très peu vraisemblable contrairement à une idée fort répandue, que le nombre de ces très petites unités ait sensiblement diminué au cours des dernières décennies (voir encadré sur le nombre des très petites unités de production selon le fichier de l'INSEE).

(5) Bernard Zarca « La rationalité économique des artisans », dans *Consommation*, revue de socio-économique, n° 1, 1982.

LE NOMBRE DES TRÈS PETITES UNITÉS DE PRODUCTION SELON LE FICHIER DE L'INSEE

Le fichier des établissements et des entreprises, aujourd'hui appelé fichier SIRENE, constitue une source d'informations précieuse à bien des égards. Mais certains défauts et certaines transformations rendent son utilisation difficile lorsqu'il s'agit d'observer l'*évolution* des structures économiques.

● Les analyses de ce fichier périodiquement publiées par l'INSEE à partir de 1954 ont d'abord porté seulement sur les « *établissements* » c'est-à-dire les unités physiques de production (usines, magasins...) qui ne constituent souvent qu'un des éléments d'une « entreprise ». Ce n'est qu'à partir de 1966 que les analyses ont concerné également l'unité statistique *entreprise*.

● Le fichier couvre aujourd'hui un plus grand nombre de secteurs d'activités qu'il y a quelques années. En particulier il inclut en principe, à partir de 1971, l'ensemble des activités qualifiées de libérales qui étaient encore exclues en 1966. Diverses autres extensions du champ du fichier gênent également la comparaison des données de 1966 avec celles des années antérieures.

● Les nomenclatures d'activités utilisées ont été modifiées. En particulier, l'introduction, il y a quelques années, de la nouvelle « nomenclature des activités et des produits » (NAP) rend malaisées les comparaisons entre les données récentes et celles qui ont été publiées pour 1971.

● Enfin, on admet communément que le fichier risque de surestimer le nombre des unités de production existant réellement à un moment donné : en dépit des efforts de mise à jour déployés par l'INSEE, il conserverait indûment un bon nombre d'entreprises disparues. Il est probable cependant que cette surestimation au total n'est pas si importante puisque le fichier comprenait en 1970 environ 1 700 000 entreprises à caractère industriel et commercial (c'est-à-dire non compris les professions libérales) alors que la statistique des bénéfices industriels et commerciaux établie par la Direction générale des Impôts fait état à la même date d'environ 1 600 000 entreprises.

Le tableau qui suit ne prétend pas évidemment remédier à ce dernier défaut. Il pallie du moins les autres inconvénients en se limitant à un champ d'activités aussi constant que possible d'une date à l'autre :

Évolution du nombre des entreprises et des établissements [dans un champ d'activités approximativement constant] (1)

	Entreprises			Établissements		
	Total nombre	Dont occupant 0 à 5 salariés		Total nombre	Dont occupant 0 à 5 salariés	
		Nombre	%		Nombre	%
1962	–	–	–	1 934 000	1 717 000	88,8
1966	1 697 000	1 513 000	89,2	1 815 000	1 604 000	88,4
1971	1 657 000	1 464 000	88,4	1 796 000	1 571 000	87,5
1978	1 785 000	1 590 000	89,0	1 988 000	1 752 000	88,1
1983	1 821 000	1 597 500	87,7	2 038 000	1 736 461	85,2

(1) Ensemble des activités portant dans la nomenclature des activités économiques de 1959 les numéros suivants : n° 12 à 67 (sauf 63 et 65), 69 à 79, 87 à 89, 918.

Source : Fichier INSEE des entreprises et des établissements.

Que l'on considère les entreprises ou les établissements, on observe une baisse du nombre des très petites unités jusqu'en 1971 et une remontée entre 1971 et 1983. Reconnaissons que, compte tenu de ce qui a été dit plus haut, ces variations sont sujettes à caution. On peut néanmoins conclure que le nombre des très petites unités de production en France n'est probablement pas moindre aujourd'hui qu'il y a 25 ans.

Une dernière observation corrobore cette conclusion : les nombres ci-dessus ne comprennent pas une partie des activités de services et notamment toutes celles qui sont normalement exercées à titre libéral (services de santé, services juridiques, architecture etc.). Or il ne fait pas de doute que le nombre des « cabinets » libéraux de toutes sortes s'est sensiblement accru depuis 1954.

Quant à comparer la situation actuelle avec celle du début du XX[e] siècle ou de la fin du XIX[e], cela, bien sûr, n'est pas plus facile : les plus anciens recensements de la population (1896, 1901, 1906) font apparaître des répartitions *d'établissements* selon l'importance du nombre des salariés occupés. Mais il s'agit là d'établissements et non d'entreprises et seulement des établissements qui occupent au moins un salarié. Les anciens recensements sont par ailleurs assez fluctuants sur la façon de considérer les travailleurs indépendants qui travaillent seuls sans l'aide d'aucun salarié : ceux-ci se retrouvent généralement confondus avec des ouvriers à domicile et des journaliers travaillant de façon intermittente, sous la rubrique générale et vague de « travailleurs isolés ».

On observe que le nombre d'établissements occupant de un à cinq salariés est nettement moins élevé en 1896 qu'en 1978. On ne connaît malheureusement pas le nombre d'*entreprises* occupant de un à cinq salariés en 1896, mais il était nécessairement plus petit que le nombre d'*établissements* de même taille. Que l'on raisonne en terme d'entreprises ou d'établissements, la conclusion est la même : le nombre des unités de productions non agricoles occupant un très petit nombre de salariés est sans doute à l'heure actuelle légèrement plus élevé qu'il ne l'était au lendemain de la première guerre mondiale (6).

Quant au pourcentage que celui-ci représente par rapport au nombre total d'unités de production occupant des salariés, il a légèrement diminué, passant de près de 89 % en 1896 à 74 % en 1978. Ce qui, sur une période de plus de quatre-vingt ans, correspond à une évolution de structure relativement lente.

TABLEAU 1

Nombre et proportion d'unités de production occupant de 1 à 5 salariés dans l'ensemble des activités de l'industrie du commerce et des services (1)

	Établissements		Entreprises	
	Nombre en milliers	% par rapport au nombre total d'établissements occupant des salariés	Nombre en milliers	% par rapport au nombre total d'entreprises occupant des salariés
1896	765	89		
1901	804	89		
1906 (87 départements)	843	89		
1921 (90 départements)	723	85		
1926	779	83		
1931	719	81		
1936	701	84		
1978	860	74	762	76

(1) Ensemble des activités marchandes, non compris les transports ferroviaires.

Sources :
1° 1896 à 1936 : Mme Cahen, « la concentration des établissements en France de 1896 à 1936 », Études et Conjoncture, INSEE, 1957.
2° 1978 : calculs à partir de l'exploitation du fichier SIRENE (INSEE).

On pourrait penser, et c'est ce que Marx annonçait, que le processus de concentration éliminerait d'abord les plus petites entreprises, c'est-à-dire toute la foule des artisans ou paysans qui n'ont pas pu devenir à temps de véritables chefs d'entreprise capitalistes. Selon le « Manifeste du Parti communiste » de 1848, les petits commerçants, les artisans et les agriculteurs étaient destinés à l' « extinction » devant la grande industrie. Il ne faut d'ailleurs pas s'attarder en de vains regrets sur leur sort : tous ne combattent la bourgeoisie que « pour sauver leur existence comme classe moyenne... ils sont réactionnaires, car ils cherchent à faire tourner en arrière la roue de l'histoire ».

(6) Le fichier SIRENE a plutôt tendance à surestimer le nombre d'établissements et d'entreprises (voir p. 68) mais il est probable que cette surestimation affecte surtout les unités de production n'occupant pas de salariés et qu'elle est relativement faible (nettement inférieure à 5 %) pour les établissements occupant des salariés. Voir note AFRESCO, n° 294, de février 1983.

Or les choses paraissent bien se passer autrement : quelle que soit l'incertitude des statistiques qu'on vient d'évoquer, il est clair que la très petite entreprise manifeste une résistance remarquable. D'autant plus qu'aux lois du marché qui à elles seules, étaient censées la condamner, se sont ajoutés depuis la deuxième guerre mondiale des handicaps fiscaux assurément plus lourds qu'il y a un siècle et une politique économique résolument concentrationniste.

La « roue de l'histoire » a-t-elle été arrêtée, freinée temporairement? N'a-t-elle pas pris plutôt une direction que l'on ne prévoyait pas? La loi de concentration, en France comme ailleurs, est bien constamment à l'œuvre. Mais le processus de cette concentration n'est pas simple : ce processus, on le verra, est très divers selon les secteurs d'activité. Notons surtout pour l'instant que dans l'ensemble, il se traduit, non par une *élimination* des unités de très petite dimension, mais par une *inégalité croissante* de la dimension des unités de production. Si l'on veut bien regarder la réalité avec les deux yeux et non avec un seul, (7), il faut reconnaître que le développement spectaculaire d'entreprises ou de groupes géants *coexiste* avec le maintien d'une myriade de très petites entreprises dont le nombre ne diminue pas, ou même s'accroît.

Les grandes entreprises absorbent fréquemment, la presse nous en informe tous les jours, des entreprises de taille moyenne. Elles *éliminent* parfois, de très petites entreprises qui, dans certains secteurs, ne peuvent pas soutenir la concurrence avec elles. Mais il est très rare qu'elles les absorbent. Celui-ci ne tente pas davantage des entreprises de taille moyenne. Comment un siège social contrôlerait-il des unités de production isolées où travaillent deux ou trois personnes? Dans la plupart des cas, il aurait presqu'autant de difficultés que le fisc à savoir ce qui s'y passe réellement.

Le résultat est que si les grands établissements (qu'ils s'agisse d'usines, d'hôtels ou de magasins) dépendent très souvent d'entreprises qui en possèdent plusieurs, *les très petits établissements correspondent, pour leur très grande majorité à de très petites entreprises qui n'en possèdent pas d'autres* (voir encadré sur les unités de production dépendantes et indépendantes).

---

(7) Ce qu'incitent trop souvent à faire les études les plus sérieuses sur ce sujet. Un seul exemple : l'étude de C. Leprêtre, « La concentration des établissements industriels français en 1962 et 1972 », collections de l'INSEE E 43, Paris 1976. L'auteur de cette étude analyse les progrès de la concentration de l'appareil productif français en se limitant à l'industrie de transformation où l'élimination des petites unités est plus rapide qu'ailleurs. Mais surtout, à cause sans doute de l'insuffisance des statistiques disponibles, il écarte purement et simplement de ses observations et de ses calculs l'ensemble des établissements occupant moins de 10 salariés. Ces derniers occupent pourtant encore vers 1970 environ 25 % de la population active totale (salariée ou non) employée dans l'industrie et représentent 87 % du nombre total des établissements industriels.

LES UNITÉS DE PRODUCTION DÉPENDANTES ET INDÉPENDANTES

Le tableau ci-dessous a été établi à partir de l'analyse du fichier des entreprises et des établissements en 1971, publiée par l'INSEE (ces données concernent l'ensemble des activités « industrielles et commerciales » considérées dans cette analyse y compris certaines activités que nous avions dû exclure du tableau présenté page 68).

On observe que 91,4 % des établissements occupant de 0 à 5 salariés constituent l'élément unique d'une entreprise (qui n'occupe donc pas plus de 5 salariés). Pour les établissements occupant un nombre de salariés égal ou supérieur à 200 le pourcentage correspondant n'est que 18,2 %. Ce « taux d'indépendance » des établissements paraît décroître assez régulièrement avec la taille de ces derniers.

Ajoutons que sur les 8,6 % de très petits établissements qui font partie d'entreprises à établissements multiples, le tiers dépend d'entreprises qui (tous établissements réunis) n'occupent pas plus de 5 salariés. Ainsi donc, seulement 5,7 % des unités physiques de production occupant de 0 à 5 salariés dépendent d'entreprises occupant elles-mêmes plus de 5 salariés.

	Établissements occupant, en 1971...					Établissements de toutes tailles
	de 0 à 5 salariés	de 6 à 9 salariés	de 10 à 49 salariés	de 50 à 199 salariés	200 et + salariés	
Nombre total d'établissements industriels et commerciaux.....	1 670 907 100 %	89 608 100 %	121 944 100 %	25 191 100 %	6 640 100 %	1 914 290 100 %
Dont :						
a. Dépendant d'une entreprise à établissements multiples (en % du nombre total).....	8,6 %	21,5 %	32,9 %	56,4 %	81,8 %	11,6 %
b. Autres (c'est-à-dire établissements coïncidant chacun avec une entreprise) [en % du nombre total].....	91,4 %	78,5 %	67,1 %	43,6 %	18,2 %	88,4 %

Cette remarque est importante par rapport à l'objet qui nous occupe ici. On distingue traditionnellement plusieurs formes de concentration : la concentration « technique » que l'on mesure en observant la dimension ou l'importance relative des *établissements*, et d'autre part la concentration « *économique* » (ou « financière ») qui implique l'observation non pas des établissements, mais *des entreprises*, c'est-à-dire d'ensembles regroupant éventuellement plusieurs établissements, et qui sont juridiquement autonomes dans leur gestion.

Mais le fait qu'au niveau des très petites unités, établissement et entreprise coïncident dans plus de 90 % des cas, signifie que cette distinction, tout à fait nécessaire en général entre les deux types de concentration, ne s'avère pas très importante au point de vue particulier qui est le nôtre. L'évolution du nombre des très petites entreprises et celle des très petits établissements se mesurent par les mêmes indices : en cas de besoin on pourra se fonder sur des statistiques d'établissements, plus abondantes que celles des entreprises, pour connaître, avec une approximation suffisante l'évolution du nombre des très petites entreprises.

De tous ces chiffres on peut surtout tirer une conclusion qui va au-delà de ces considérations de méthodologie statistique : le sort de la petite entreprise indépendante dépend *exclusivement* de la place qu'est appelée à garder la petite unité physique de production. Pour que se maintienne le nombre des artisans, petits commerçants, etc. il est nécessaire — M. de La Palisse l'aurait deviné — que se maintienne le nombre des petites unités physiques de production; mais cette condition nécessaire est aussi une condition *suffisante*, ce qui, a priori était moins évident.

Ici certains ne manqueront pas d'observer qu'il ne suffit pas de constituer une entreprise, c'est-à-dire une entité juridiquement dotée d'un pouvoir autonome de gestion, pour être réellement indépendant. Ne pas le reconnaître serait faire preuve d'un juridisme bien naïf. De là à affirmer, comme beaucoup inclinent à le faire, que l'indépendance de la plupart des petites entreprises est de plus en plus formelle et illusoire, il y a plus d'un pas.

Mais laissons pour l'instant cette question. On sera mieux à même d'en discuter après avoir examiné de plus près le processus de concentration et après avoir observé comment évolue la place occupée par les très petites entreprises dans les diverses activités économiques.

Pour ce faire il n'est pas possible, compte tenu de ce qui a été dit plus haut, d'utiliser le fichier des entreprises. Mais on peut, faute de mieux, utiliser les résultats des recensements démographiques qui offrent une mesure, certes indirecte et quelque peu biaisée, (cf. encadré sur le nombre des non-salariés ayant un emploi dans les activités non agricoles, en France), mais cependant utilisable, du phénomène qui nous intéresse : le nombre, et l'importance relative de la population active non salarié.

II. L'ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS

Qui les recensements classent-ils dans la catégorie des « non-salariés? » Remarquons d'abord que cette expression négative n'est pas très satisfaisante : elle est sans doute le signe d'une certaine difficulté de définition. Elle recouvre en effet des groupes socialement assez divers : chefs d'entreprises employant un nombre plus ou moins important de salariés, travailleurs indépendants n'employant aucun salarié, « aides familiaux » c'est-à-dire membres de la famille (le plus souvent le conjoint, parfois les enfants) des précédents, collaborant avec eux.

Dans les recensements antérieurs à celui de 1968, l'ensemble de ces catégories étaient désignées par l'expression « Patrons ». En fait, la majorité d'entre eux n'étaient et ne sont patrons que d'eux-mêmes, puisqu'ils n'emploient aucun salarié. Quant à ceux qui ont la qualité d'employeurs, la très grande majorité d'entre eux n'emploient qu'un très petit nombre de personnes : dans tous les secteurs y compris les plus concentrés qui sont dominés par de très grandes firmes, les petites entreprises sont toujours les plus nombreuses. D'autre part, les entreprises importantes sont très généralement des sociétés de capitaux. Juridiquement, et au regard du fisc, leurs PDG sont des salariés.

Dans les recensements de la population, du moins dans celui de 1975, ces derniers sont aussi généralement classés parmi les salariés.

Selon le recensement de 1975, l'effectif des non-salariés, en dehors de l'agriculture s'élève à 2 010 000 personnes. Parmi ces deux millions on peut estimer à 120 000 *seulement* ceux qui sont chefs d'entreprise occupant plus de cinq salariés. Près de 95 % de ces « patrons » travaillent donc dans de très petites entreprises, de dimension que l'on peut qualifier d'infra-capitaliste.

Comment a évolué le nombre total des non salariés? Apparemment il a diminué légèrement en valeur absolue et plus nettement en valeur relative. A en juger par les résultats des recensements de la population, le pourcentage qu'il représente par rapport à l'ensemble de la population active occupée en dehors de l'agriculture serait passé de 18,8 % en 1954 à 11,2 % en 1975. En fait, les frontières entre salariat et non salariat ne sont pas toujours très claires et les définitions admises par les recensements ont quelque peu varié. De plus, à partir surtout de 1960, un nombre croissant de chefs de petites entreprises ont trouvé intérêt pour des raisons fiscales, à donner à leurs entreprises la forme de sociétés de capitaux tout en gardant en fait le contrôle personnel de leur affaire et à se déclarer salariés aux recensements ou aux enquêtes (voir encadré sur le nombre des non salariés ayant un emploi dans les activités non agricoles en France).

LE NOMBRE DES NON-SALARIÉS AYANT UN EMPLOI DANS LES ACTIVITÉS NON AGRICOLES, EN FRANCE

(d'après les recensements de la population et les enquêtes par sondage sur l'emploi)

Statut	1954	1962	1968	1975	1981
1. et 2. « Indépendants » et « employeurs ».	2 031	1 879	1 806	1 775	1 740
3. « Aides familiaux ».....	457	369	384	236	384
Ensemble.....	**2 488**	**2 248**	**2 190**	**2 011**	**2 124**

Sources :

1954 : Résultats définitifs du recensement de 1954 cités dans *Études statistiques*, n° 2, avril-juin 1962, p. 120.
1962 : Résultats définitifs du recensement de 1962.
1968 : Recensement de 1968. Sondage au quart.
1975 : Recensement de 1975. Sondage au cinquième.
1981 : Enquête emploi d'octobre 1981.

Les données présentées ci-dessus sont entachées d'une assez grande incertitude pour deux raisons principales :

1° Les difficultés spécifiques de la mesure du nombre des aides familiaux :

● Les personnes classées dans cette catégorie sont les membres de la famille (conjoint, enfant) des travailleurs indépendants ou employeurs qui aident ces derniers dans l'exercice de leur activité professionnelle, sans être rémunérés par un salaire. Comme ce type de collaboration est souvent intermittent et n'implique très souvent qu'un travail à temps partiel, la mesure de l'effectif de cette catégorie est nécessairement très floue. Aussi voit-on des fluctuations importantes et suspectes du nombre d'aides familiaux d'un recensement à l'autre ou d'une enquête emploi à l'autre [exemple : le fléchissement observé selon le recensement de 1975 alors que pour la même année, l'enquête emploi fait au contraire apparaître un nombre d'aides familiaux particulièrement élevé (431 000)].

2° Les incertitudes et les variations de la frontière entre le salariat et les statuts non salariaux :

● Fondamentalement la condition salariale se caractérise par la *dépendance* du travailleur par rapport à un employeur. Dans un très grand nombre de cas, l'application de ce critère ne fait guère de difficulté et l'on n'hésite pas à qualifier tel travailleur, soit de salarié, soit d'indépendant. Mais les cas douteux sont assez nombreux : agents ou représentants travaillant exclusivement avec quelques entreprises, journalistes pigistes, médecins travaillant dans des institutions de soins, travailleurs à domicile travaillant à la commande pour des entreprises diverses, garde-malades, personnes travaillant avec leur conjoint ou avec un proche parent, VRP...

Mais de nombreux avantages sont liés à la qualité de salarié en matière de protection sociale (assurance chômage notamment) ou en matière fiscale (déduction forfaitaire de 20 % sur les traitements et salaires), aussi observe-t-on depuis la guerre, de la part des catégories qu'on vient d'évoquer une tendance à rechercher et à se faire reconnaître la qualité de salarié, sans que pour autant les conditions dans lesquelles elles accomplissent leur travail en soient modifiées. C'est ainsi que les journalistes pigistes et les hommes de lettres ont obtenu, il y a quelques années, d'être considérés comme des salariés au regard du fisc et de la Sécurité Sociale.

Mais surtout de nombreux chefs d'entreprises se sont donnés personnellement le statut de salarié en donnant à leur entreprise le statut d'une société anonyme ou d'une SARL, sans pour autant perdre le contrôle personnel de leur affaire, c'est-à-dire sans devenir en fait dépendants de qui que ce soit.

Au cours des vingt dernières années cette évolution a été très rapide : selon les statistiques fiscales il y avait 177 000 entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés en 1962; on en compte 290 000 en 1975 et 390 000 en 1980, dont les deux tiers environ occupent moins de 10 salariés. Il est permis de considérer qu'aujourd'hui la majorité des sociétés de capitaux sont en fait des entreprises personnelles déguisées en sociétés. Les dirigeants de ces entreprises sont donc le plus souvent des travailleurs indépendants ou des employeurs déguisés en salariés.

On voit en effet que l'effectif moyen de salariés des sociétés de capitaux diminue sensiblement au cours des années, signe qu'un nombre croissant d'entreprises de petites dimensions contrôlées pour la plupart par une seule personne ont pris la forme de sociétés de capitaux.

Il serait donc plus justifié aujourd'hui qu'autrefois de classer parmi les non-salariés les personnes qui s'intitulent « Président directeur général ». ou « Gérant de société ». Or, l'évolution jusqu'en 1975 a été plutôt en sens inverse. Alors qu'en 1954 l'ensemble des gérants de SARL étaient normalement classés parmi les non-salariés (au nom de l'idée qu'il s'agissait de décrire la « réalité sociale plutôt que légale ») les recensements suivants les classent, sauf rares exceptions (les gérants majoritaires de SARL), parmi les cadres supérieurs salariés (1) (2).

On ne peut pas prétendre mesurer l'incidence des glissements purement nominaux vers le salariat qui ont pu affecter les diverses catégories de la population active. On peut en revanche tenter de le faire pour la dernière catégorie que l'on vient d'évoquer : celle des dirigeants de sociétés, pour laquelle ces glissements ont été à l'évidence particulièrement nombreux.

Nous proposons donc ici de relever les effectifs de la population active des statuts 1 et 2 (travailleurs indépendants et employeurs) en procédant aux ajustements suivants :

● Pour le recensement de 1962 on peut reclasser dans les statuts 1 ou 2 les gérants minoritaires de SARL soit environ 65 000 individus (3).

● De plus, à partir de 1962 on peut considérer que l'accroissement considérable du nombre de sociétés de capitaux correspond, pour l'essentiel, à des glissements purement nominaux d'entrepreneurs indépendants vers le salariat, dictés par des raisons fiscales ou parafiscales.

On est ainsi conduit à majorer les effectifs de la population active ayant un emploi dans les statuts 1 et 2 :

De 65 000 en 1962;
De 90 000 en 1968;
De 160 000 en 1975;
De 275 000 en 1981.

C'est sur la base de ces corrections approximatives qu'a été tracée la courbe en pointillé qui figure sur le graphique ci-dessous.

Ce nombre de non-salariés relevant des statuts 1 et 2 (« travailleurs indépendants » et « employeurs ») à l'exclusion du statut 3 (aides familiaux) aurait alors évolué comme suit :

	En milliers	Indice 1954 = 100
1954.....	2 031	100
1962.....	1 945	95,8
1968.....	1 895	93,3
1975.....	1 935	95,3
1981.....	2 015	99,2

(1) Cf. pour plus de précisions l'article de B. Zarca dans *Consommation*, n° 3, 1976, et l'édition 1977 du Code des catégories socio-professionnelles publié par l'INSEE.

(2) Il convient de signaler que l'INSEE a récemment défini une nouvelle « nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles », voir *Économie et statistique*, n° 152, février 1983, p. 55. Selon cette nouvelle nomenclature les PDG de sociétés seront tous classés — fort heureusement — parmi les « indépendants » et non parmi les « salariés ».

(3) Cette estimation est cohérente avec les indications données par l'INSEE dans le compte rendu des résultats du recensement de 1962. On y signale que la différence de classement des gérants de SARL entre le recensement de 1954 et celui de 1962 « a pu faire glisser 80 000 personnes au maximum » de la catégorie des indépendants ou employeurs à celle des salariés RGP 1962. Résultats du sondage au 1/20 pour la France entière. *Population active*, p. 49.

A ces estimations approximatives correspond la courbe tracée en pointillé sur le graphique suivant :

GRAPHIQUE N° 1

Evolution du nombre de personnes ayant un travail indépendant non agricole (personnes relevant du statut n° 1 (indépendants) et n° 2 (employeurs))

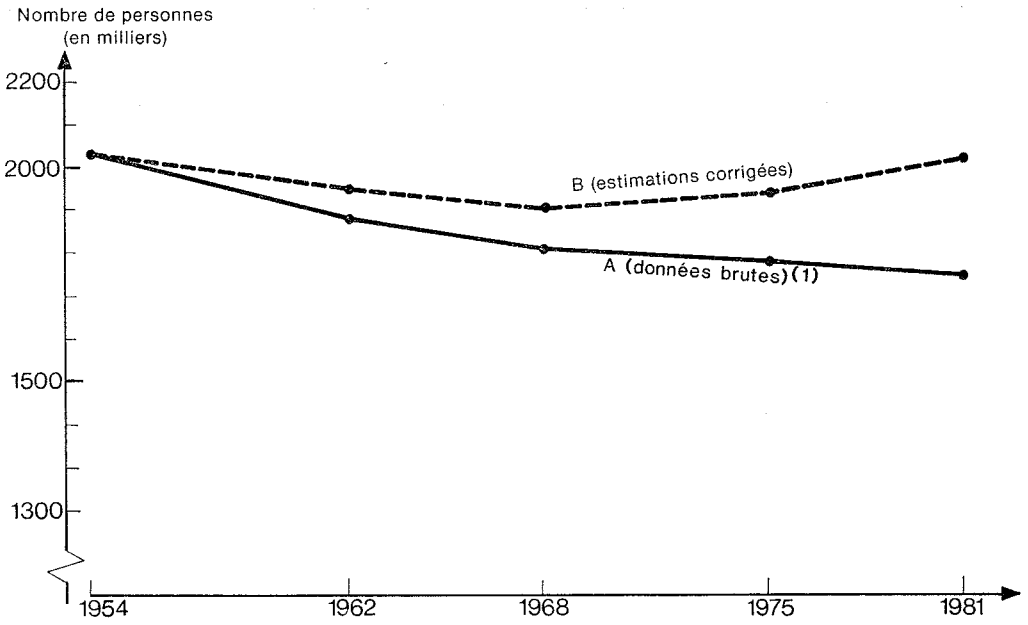

(1) Sources : 1954, 1962, 1968 et 1975 = recensements généraux de la population.
1981 = enquête par sondage sur l'emploi.

Si l'on essaie de corriger les résultats des recensements et des enquêtes par sondage sur l'emploi, on voit que probablement l'effectif des non-salariés a augmenté sensiblement, en nombre depuis 1968, et même, depuis 1975, en proportion, dans l'ensemble de la population employée en dehors de l'agriculture.

Ainsi mesurée, cette évolution apparaît plus proche de celle que l'on observe dans la plupart des pays occidentaux.

Si l'on examine les statistiques de la population active que rassemble l'OCDE pour les pays capitalistes les plus importants, on observe en effet :

— que le nombre de non-salariés occupés, en dehors de l'agriculture, n'a pas varié de façon très importante depuis 1955, mais qu'il a le plus souvent augmenté;

— que l'importance *relative* de ce groupe, exprimée en pourcentage de la population ayant un emploi non agricole, a cependant partout diminué de 1955 à 1965;

— qu'enfin cette proportion s'est au contraire accrue dans plusieurs pays au cours des dernières années. Tel est le cas en particulier de l'Australie, des États-Unis et du Royaume-Uni.

Aux États-Unis, l'abondance et la qualité des statistiques sur l'emploi permettent de suivre précisément l'évolution sur ce point depuis plus de trente-cinq ans.

L'évolution des effectifs de non-salariés est passée par des phases alternées de hausse et de baisse : hausse entre 1952 et 1961, baisse de 1961 à 1968, enfin accroissement important — de deux millions environ — depuis 1968.

Cependant, jusque vers 1976, la proportion des non-salariés dans l'ensemble de la population occupée avait souvent diminué ou était parfois restée stable pendant quelques années, mais n'avait jamais augmenté comme c'est le cas depuis six ans. Cette inversion d'un mouvement sans doute séculaire correspond à une période de montée particulièrement forte du chômage. On peut être tenté de la considérer comme un phénomène pathologique imputable à la « crise » : l'impossibilité de trouver un emploi salarié pousserait de nombreuses personnes à s'installer à leur compte ou à garder une boutique ou un atelier d'artisan qu'elles auraient volontiers abandonné si les temps étaient moins durs. Le travail indépendant serait alors une espèce de refuge. Et un refuge temporaire appelé à se vider le jour où le chômage diminuera.

TABLEAU 2

Nombre de non-salariés non agricoles

	Japon	Italie	Espagne	Belgique	Australie	Allemagne	États-Unis	Royaume-Uni	France	
									données brutes	données corrigées *
A. Nombre de non-salariés non agricoles (en milliers)										
1955.....	8 660					2 525		1 353	2 573	2 570
1960.....	8 880	3 482				2 730	6 065	1 369	2 454	2 450
1965.....	8 270	3 436	1 775	592	461	2 622	5 885	1 349	2 323	2 400
1970.....	9 420	3 765	1 857	532	479	2 455	5 692	1 587	2 228	2 300
1975.....	9 510	3 684	1 856	506	568	2 357	6 082	1 715	2 100	2 260
1980.....	10 230	4 039	1 896	523	1979 = 717	2 241	7 368	1 770	2 113	2 360
1981.....							7 487	1 850	2 115	2 390
1982.....							7 663			
B. Nombre de non-salariés non agricoles (en pourcentage de l'ensemble de la population employée dans les activités non agricoles)										
1955.....	34,5					15,4		6,1	18,8	18,8
1960.....	28,1	25,9				14,6	10,0	5,9	16,9	16,9
1965.....	22,9	24,7	22,6	17,5	11,1	11,1	8,8	5,7	14,4	14,9
1970.....	22,4	23,2	21,3	15,2	9,7	10,3	7,6	6,7	12,7	13,1
1975.....	20,9	22,7	18,8	14,0	10,4	10,3	7,5	7,2	11,3	12,2
1980.....	20,5	22,9	20,8	14,4	1979=13,7	9,4	7,7	8,0	11,0	12,3
1981.....							7,7	8,7	11,0	12,4
1982.....							8,0			

* Cf. encadré sur le nombre des non salariés ayant un emploi dans les activités non agricoles, en France.

Sources :
1955 à 1980 : OCDE.
1981 et 1982 : sources nationales.

A l'appui de cette conception, on peut faire valoir par exemple l'incontestable relation que l'on peut observer pour les États-Unis, depuis plus de trente ans, entre les variations du taux de chômage et celles des effectifs des non-salariés, même si cette corrélation est un peu moins marquée, semble-t-il, depuis 1968 qu'avant cette date.

La coïncidence entre la montée du chômage et l'accroissement du nombre et même de la proportion des non-salariés, que l'on constate depuis quelques années dans de nombreux pays, n'est évidemment pas fortuite. Cela ne veut pas dire pour autant que cette évolution n'est qu'un accident passager dans le développement économique et social.

On peut d'ailleurs se demander si cette corrélation, que l'on observe au cours des décennies récentes dans divers pays, entre les variations du nombre de non-salariés et l'évolution de la conjoncture de l'emploi, n'est pas un phénomène relativement récent dans l'histoire des économies capitalistes. N'a-t-on pas longtemps considéré — depuis Marx notamment — que les crises économiques frappaient d'abord, surtout les petits entrepreneurs et que la concentration progressait davantage en période de récession qu'en période d'expansion? N'est-ce pas d'ailleurs ce que suggèrent les quelques données statistiques dont nous disposons pour la France sur la période antérieure à la première guerre mondiale? Pendant la période 1896-1906 une expansion économique assez soutenue coïncide avec un accroissement sensible du nombre — et un maintien de la proportion — des petites entreprises (voir ci-dessus tableau 1).

GRAPHIQUE N° 2

EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE ET EVOLUTION DU NOMBRE DES NON SALARIES AUX ETATS-UNIS

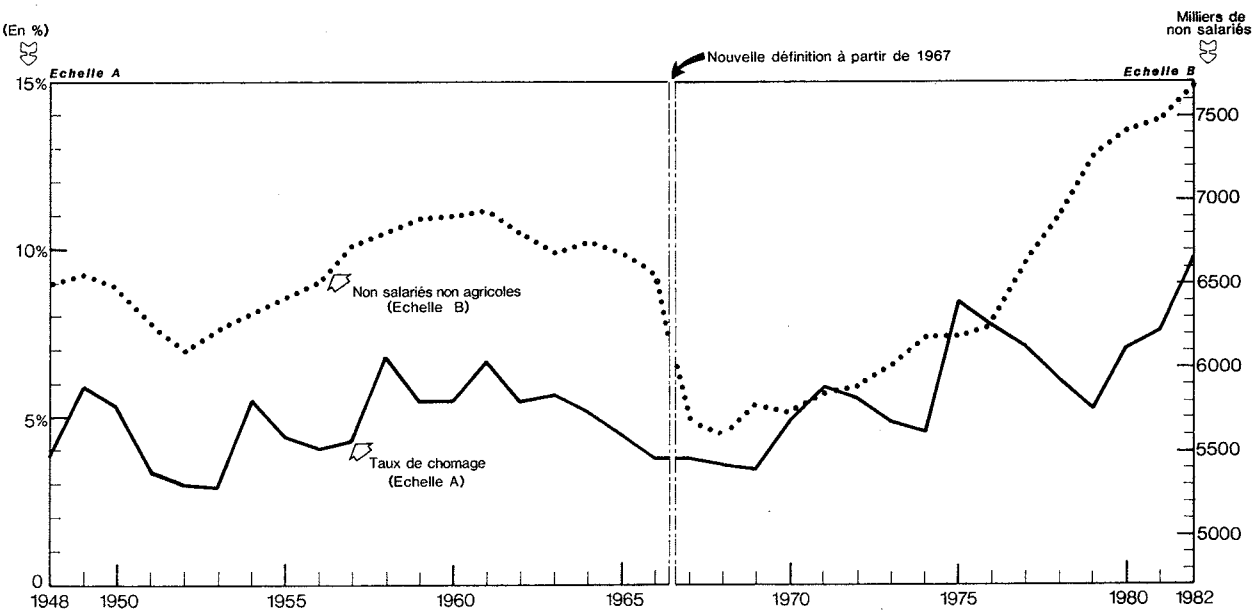

Quoiqu'il en soit de cette question, les crises économiques sont évidemment susceptibles d'avoir non seulement des effets temporaires, mais aussi des effets durables sur les structures sociales et le sens même de l'évolution de ces structures. L'accroissement nouveau du nombre des travailleurs indépendants ne relèverait-il pas de cette deuxième catégorie d'effets, ceux qui sont destinés à se prolonger?

Les crises ne sont pas de simples ralentissements sur la voie rectiligne du développement économique; elles peuvent contraindre le développement à prendre une nouvelle forme et à tenir un nouveau cap. Il ne s'agit pas ici de prétendre qu'à la loi générale de concentration universelle à laquelle jusqu'ici obéissait nécessairement, paraît-il, la croissance économique, est en train de se substituer une loi non moins impérieuse de déconcentration. Peut-être n'y a-t-il d'ailleurs pas en la matière de loi qui s'impose; et peut-être y a-t-il, non pas une mais plusieurs voies possibles pour sortir de la crise. Il s'agit, plus modestement, de montrer que la concentration n'est pas partout nécessaire, et qu'elle est même superflue dans bon nombre d'activités qui pourraient bien à l'avenir occuper une proportion croissante de la population active.

C'est ce qu'on voudrait essayer de montrer maintenant, en examinant tout d'abord en détail dans quels secteurs le travail indépendant a progressé ou régressé, puis en confrontant les facteurs généraux qui commandent le degré de concentration avec les conditions particulières de fonctionnement de chaque activité.

III. DANS QUELLES ACTIVITÉS LE TRAVAIL INDÉPENDANT GARDE-T-IL UNE PLACE IMPORTANTE ?

Même si, comme on vient de le voir, les recensements tendent à exagérer la diminution du nombre des non-salariés, ce biais a toute chance d'affecter à peu près également tous les secteurs d'activités et n'enlève donc pas leur intérêt à des comparaisons entre secteurs sur ce point.

Il est nécessaire de regarder les choses en détail. On ne peut pas se contenter de considérer les grandes catégories d'activités habituellement distinguées dans les statistiques (l' « industrie », les « transports », etc.) car chacun de ces ensembles est extrêmement hétérogène au point de vue qui nous occupe. Les « transports » par exemple, regroupent des activités extrêmement concentrées, qui ne comprennent guère que des salariés (chemin de fer, transports aériens), et d'autres secteurs où les travailleurs indépendants sont particulièrement nombreux (batellerie, taxis).

De même, ce qu'on appelle traditionnellement « industrie » comprend à côté de la sidérurgie, de la construction automobile, de l'industrie chimique, etc., des activités de réparation diverses, ou encore des secteurs tels que les boulangers, les tailleurs, les cordonniers et de nombreux artisans d'art. En 1968, près des deux tiers des non-salariés de l'« industrie » relèvent de ces dernières activités

que le sens commun ne qualifie guère d' « industrielles » (8).

Ceci ne doit pas être considéré à proprement parler comme une critique. Une nomenclature statistique n'est jamais satisfaisante à tous égards. Elle vise à constituer des groupes homogènes, mais cette homogénéité peut s'apprécier de divers points de vue.

La plupart des nomenclatures existantes retiennent comme critère principal de classement les caractéristiques de l'objet auquel s'applique une activité : il s'agit, soit des caractéristiques fonctionnelles du produit (un sabotier et un cordonnier seront alors classés avec l'usine fabriquant des chaussures dans l' « industrie de la chaussure »), soit de la nature des matières premières utilisées (le sabotier trouvera alors sa place dans l'industrie du bois).

Mais on pourrait concevoir également de donner le primat au verbe plutôt qu'au complément d'objet, c'est-à-dire de prendre essentiellement en considération la nature de l'activité qui, selon les cas, correspond aux verbes « fabriquer », « réparer », « soigner », « transporter »... Si l'on se place à ce point de vue il faudra se garder de mettre dans la même catégorie le cordonnier qui répare des chaussures et l'entreprise qui en fabrique.

Le découpage spécifique des activités économiques que nous avons été conduit à adopter (9) pour les analyses qui vont suivre privilégie dans la mesure du possible ce dernier point de vue. Nous distinguerons donc essentiellement, parmi les activités marchandes :

— celles qui consistent à produire des biens;

— celles qui fournissent des services de relations, consistant à transporter les biens ou les personnes, à distribuer les biens, à transmettre des informations, à assurer la circulation de la monnaie...;

— les activités fournissant des services de soins, qu'il s'agisse de soins apportés aux choses (activités d'entretien et de réparation) ou de soins apportés aux personnes.

Ce découpage se fonde, à titre subsidiaire, sur un autre critère, celui de la position de l'activité considérée par rapport au consommateur final : c'est ainsi que nous distinguerons non seulement le commerce de gros du commerce de détail, mais aussi les « transports de lignes » des « transports à la demande » (taxi, déménageurs...) dont l'activité ne se déclenche qu'à l'initiative du client. Pour la même raison, il est important de distinguer les activités de fabrication sur mesure de la production de marchandises *pour le marché.*

Un certain nombre d'activités ne se laissent pas aisément classer dans cette grille déterminée par la combinaison des deux critères de classement qu'on vient d'indiquer. Du moins peut-on s'appliquer à bien les distinguer des autres activités :

— le secteur du bâtiment et les travaux publics dont une partie de l'activité consiste en la production de biens et l'autre en services d'entretien et de réparation. La plupart des entreprises se consacrent à la fois (dans des proportions variables) à ces deux activités, et il n'est donc pas possible de les répartir sans arbitraire entre ces deux catégories;

— le secteur de la boulangerie-pâtisserie comprend des entreprises dont l'activité relève à la fois de la fabrication de biens et du commerce de détail;

— les entreprises classées dans le secteur de la presse et de l'édition assurent des tâches de fabrication à la commande et d'autres qui les apparentent plutôt au commerce de gros.

Notre objectif, rappelons-le, est d'analyser le degré de concentration et plus précisément la place du travail indépendant selon les activités. Ceci conduit à mettre à part celles qui présentent exclusivement ou en grande partie un caractère non marchand, car la prépondérance de l'initiative publique dans ces activités réduit nécessairement la place que peut y avoir le travail indépendant : il s'agit d'activités qui, pour l'essentiel, relèvent soit des « services de soins » : — éducation, santé (10) — soit des « services de relation » : la Sécurité sociale, et les activités spécifiques de la puissance publique (armée, police, justice, administration fiscale, et l'ensemble des tâches d'administration générale consistant à concevoir et faire appliquer les règles qui régissent les rapports entre les citoyens).

Le tableau n° 3 qui concerne l'ensemble des activités économiques, montre que la proportion des travailleurs indépendants varie très fortement d'un secteur d'activité à l'autre.

Dans la partie gauche du tableau apparaissent les activités marchandes les plus concentrées, où les non-salariés représentent moins de 5 % du nombre total de personnes occupées; dans la partie droite figurent toutes les autres activités marchandes. On observe, pour la plupart de ces dernières, des proportions de non-salariés qui sont supérieures à 20 %.

Qu'y a-t-il de commun aux activités de chacun de ces deux groupes ? De part et d'autre la diversité est grande. On note cependant que la majorité des activités de services se situent du côté des secteurs à faible concentration, et même la totalité des activités dont le produit consiste en un *service de soins*

---

(8) Ces remarques ne sont qu'en partie valables pour la nomenclature récemment entrée en vigueur et utilisée notamment pour l'exploitation du recensement de la population de 1975. Cette nouvelle nomenclature (la « NAP ») classe parmi les services la plupart des activités de réparation. Elle continue en revanche, à classer parmi les « activités industrielles » les boulangers, les tailleurs, les artisans d'art, les journalistes indépendants, etc.

(9) On trouvera en annexe la définition précise des divers postes distingués par ce découpage, et l'indication du nombre total de personnes occupées pour chacun d'eux.

(10) A noter que nous nous écartons ici de la nomenclature officielle actuelle (NAP) qui classe le secteur de la santé parmi les services marchands.

TABLEAU 3

L'importance de l'emploi non salarié selon les activités en 1975

	Secteurs relativement concentrés (= occupant un nombre réduit de non-salariés)		Secteurs faiblement concentrés (= occupant un nombre relativement important de non-salariés)	
	A. Activités marchandes			
		Pourcentage de non-salariés		Pourcentage de non-salariés
Production de biens	Industries :		Agriculture	80,1
	Énergie, matières premières ou produit semi-finis	0,9	Pêche	43,6
	Industries fabriquant des produits finis	2,8	Activités de fabrication sur mesure	19,1
			Bâtiment et travaux publics	14,8
			Boulangerie, pâtisserie	46,6
			Presse, édition	8,8
Services de relations	Transport de ligne	0,9	Transport à la demande	23,7
	Transmission	0,2	Commerce de gros	8,8
	Banque	0,4	Commerce de détail, produits alimentaires	38,0
	Assurance	3,5	Autres commerce de détail spécialisé	30,8
	Commerce de détail non spécialisé	4,0	Intermédiaires	16,6
Services de soins			Soins d'hygiène personnelle	47,7
			Hébergement, restauration	42,5
			Services de réparation	31,6
			Sports, culture loisirs	25,5
			Services de nettoyage et de récupération	19,7
			Services divers rendus aux entreprises et aux particuliers	18,4
			Services rendus aux entreprises	10,7
	B. Activités principalement non marchandes			
				Pourcentage de non-salariés
Services de soins	Éducation, formation			2,2
	Santé			14,1
	Cultes, bienfaisance			21,8
	Services domestiques			Pourcentage négligeable
Services de relations	Sécurité sociale			Pourcentage négligeable
	Activité spécifique de la puissance publique			Pourcentage négligeable
Ensemble des activités				18,0
dont : activités non agricoles				11,25
dont : activités non agricoles marchandes				12,8

des personnes ou des choses. On observe aussi que d'une façon générale, la concentration d'un secteur est d'autant plus faible (et la proportion de non-salariés d'autant plus élevé) qu'il s'agit d'une activité *proche du consommateur final.*

La très grande majorité des non-salariés occupés dans les activités non agricoles (85 % environ) travaillent ainsi directement pour une clientèle de particuliers.

La concentration est moindre, en effet :

— dans les industries fabriquant des produits finis que dans les secteurs produisant des matières premières;

— dans le commerce que dans l'industrie;

— dans le commerce de détail que dans le commerce de gros;

— dans les services rendus aux particuliers que dans les services rendus aux entreprises.

Cette règle admet cependant plusieurs exceptions de taille concernant diverses activités relevant de ce qu'on peut appeler les « services de relations » : les transports de ligne (ferroviaires ou aériens) les télécommunications, la banque, les assurances. Voilà des activités de services dont la clientèle est en grande partie constituée par les particuliers et qui comptent pourtant parmi les plus concentrées.

Les facteurs qui déterminent le degré de concentration d'un secteur d'activité ne sont donc pas simples. Avant de les analyser il faut achever la description du phénomène qui nous intéresse : après avoir observé le degré, très divers, de la concentration selon les activités, il convient d'examiner comment celui-ci a évolué au fil des ans.

On utilisera, pour ce faire, les résultats des recensements successivement effectués en 1954, 1962, 1968 et 1975. La période ainsi définie coïncide avec une phase de développement exceptionnellement rapide de l'économie française : on peut donc s'attendre à observer des transformations de structure particulièrement marquées.

Alors qu'elle s'est légèrement accrue dans l'agriculture, la proportion des non-salariés a diminué, d'après les recensements, dans toutes les activités non agricoles, mais dans des proportions très variables d'une activité à l'autre : de plus de 60 % dans les industries agricoles et alimentaires ou dans l'industrie du cuir; mais de moins de 20 % dans le secteur de la pêche ou dans celui du bâtiment. Nous avons remarqué plus haut que la série des recensements de la population en France exagérait notablement la baisse des effectifs non salariés entre 1954 et 1975 : cela signifie qu'en fait dans les derniers secteurs que l'on vient de citer, la proportion de non-salariés n'a sans doute pratiquement pas varié en plus de vingt ans.

Quoique l'évolution ait été fort différente d'un secteur à l'autre, le classement des diverses activités en fonction de leur degré de concentration ne s'est pas sensiblement modifié au cours de cette période. En particulier, la répartition des activités entre les deux grandes catégories d'activités distinguées dans le tableau 3 aurait été exactement la même si on l'avait effectué en prenant pour base les résultats du recensement de 1954, de 1962 ou de 1968 au lieu de ceux de 1975.

Cela sans doute ne paraîtra pas très étonnant. Ce qui l'est davantage c'est que la concentration de chaque secteur a d'autant moins progressé que le degré de concentration y était plus faible en 1954. En effet, le graphique 3 suivant montre que dans l'ensemble le pourcentage de non-salariés dans un secteur donné s'est d'autant mieux maintenu entre 1954 et 1975 qu'il était plus élevé au début de cette période. On constate certes quelques exceptions (les secteurs correspondants aux points les plus éloignés de la droite tracée sur le graphique), mais l'évolution générale est très claire : le contraste tend à s'accuser entre les deux catégories d'activités que l'on a distinguées, celles qui sont fortement concentrées et celles qui le sont peu (11).

*
* *

L' « indépendance » à laquelle tant d'artisans, de petits commerçants et de membres de professions libérales sont si manifestement attachés, n'est-elle qu'une illusion ?

C'est ce qu'affirment et disent de nombreux économistes dont la mémoire est pleine de toutes les pages écrites par Marx sur les artisans du textile ou de l'habillement réduits à la misère par les capitalistes qui leur donnaient — ou leur refusaient — de l'ouvrage.

Or il se trouve que cet artisanat travaillant en sous-traitance d'entreprises capitalistes a pratiquement disparu au cours du XX[e] siècle. Les artisans d'aujourd'hui n'ont plus grand chose à voir avec ceux dont Marx prophétisait justement la fin prochaine : comme on vient de le voir, ils travaillent très principalement pour les particuliers. Les phénomènes de sous-traitance gardent une grande importance dans notre économie, mais ils concernent généralement les entreprises de dimension intermédiaire (les « PME ») et assez peu les artisans. Lorsque ces derniers sont dans la position de sous-traitants, comme cela arrive, dans le bâtiment en particulier, c'est d'autres artisans qu'ils acceptent des commandes plus souvent que de grandes entreprises capables de les dominer (12).

---

(11) C'est ce qu'avaient déjà remarqué F. Jenny et A.-P. Weber en comparant entre eux les divers secteurs de l'industrie de transformation (*Économie et Statistique*, mars 1975). On voit ici que cette remarque peut se généraliser à l'ensemble de l'économie.

(12) Voir Christine Jaeger, *Artisanat et capitalisme*, Payot, 1982, p. 227 et suivant.

GRAPHIQUE N° 3

Relation entre : 1° la proportion de non salariés dans le nombre total de personnes occupées en 1954
2° la variation de cette même proportion entre 1954 et 1975

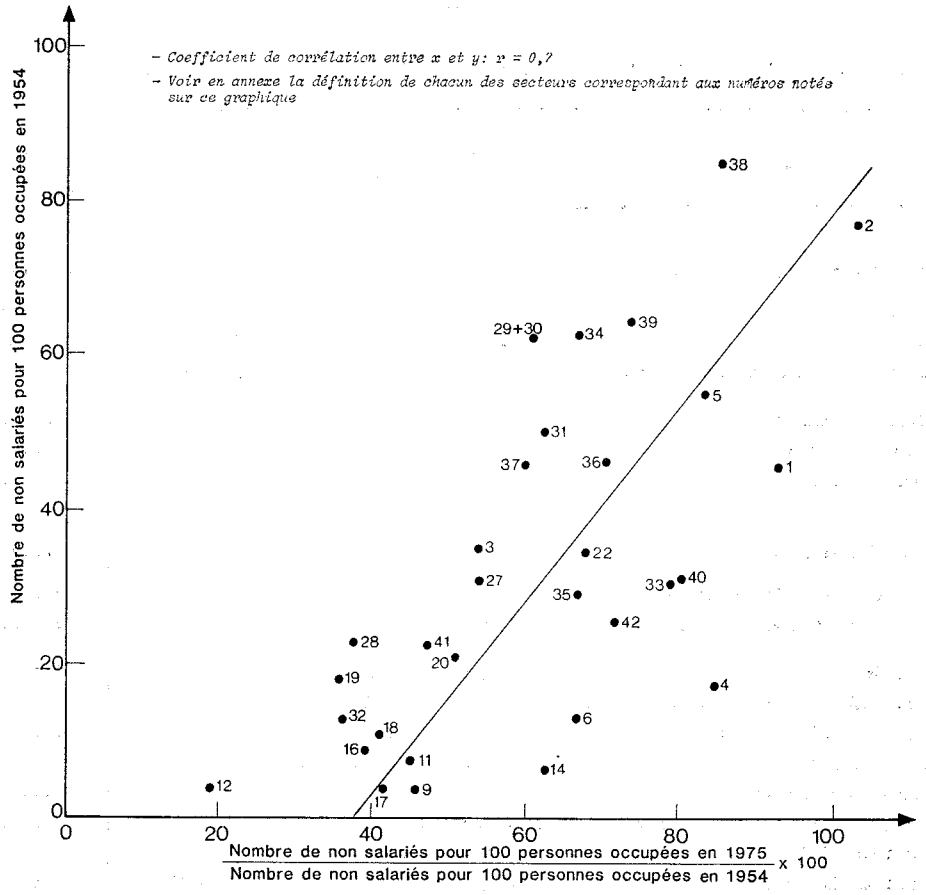

Quant aux petits commerçants, le développement des diverses formes concentrées de distribution les a fait souffrir, les a déplacés; il ne les a pas fait disparaître, loin de là. Ils sont aujourd'hui nettement plus nombreux qu'à l'époque où Émile Zola écrivait *Au bonheur des dames*. Il est vrai que dans certains secteurs ils ne bénéficient que d'une indépendance toute formelle : tel est le cas, bien connu, de nombreux « patrons » de stations-services, totalement ligotés par les grandes firmes pétrolières. On pouvait croire il y a une vingtaine d'années que le même phénomène allait se produire dans d'autres branches du commerce de détail, par le biais des contrats d'exclusivité que des petits commerçants peuvent être tentés de conclure avec telle ou telle firme industrielle. En fait il ne semble pas que les choses aient évolué dans cette direction; au moins dans le commerce spécialisé non alimentaire, celui qui se développe le plus, les contrats de ce type sont, semble-t-il, de moins en moins nombreux (13).

Mais le fait qu'un grand nombre d'activités restent très faiblement concentrées, et que l'emploi s'y accroisse de façon particulièrement rapide ne prouve pas grand chose, dira-t-on, quant à l'avenir de la concentration. Il pourrait signifier seulement que les groupes capitalistes n'ont pas encore eu le loisir de s'emparer des activités du deuxième groupe. Mais ne s'intéressent-ils pas de plus en plus à la distribution, à l'industrie des loisirs, à l'information...?

L'explication la plus juste est peut-être tout autre : hors de l'agriculture, la concentration a plus ou moins progressé partout, parce qu'elle a été partout favorisée par une politique économique généralement hostile au travail indépendant et à la très petite entreprise. Et si elle n'a cependant progressé que très lentement dans les activités qui étaient les moins concentrées il y a vingt ans, cela n'est peut-être dû ni au hasard, ni au retard d'une évolution de toute façon fatale, mais bien à des causes durables et fondamentales.

Telle est l'hypothèse que l'on se propose de vérifier. Pour ce faire il faudra examiner la situation des diverses activités que nous avons distinguées au regard des facteurs fondamentaux dont dépend le degré de concentration, et plus précisément de la dimension des unités de production. Ce sera l'objet d'un deuxième article.

(13) Quant au développement des diverses formules de « franchise », dont on parle fort des temps-ci, il reste assez limité : il ne concerne, en France, que 3 % des points de vente.

ANNEXE

DÉFINITIONS DES CATÉGORIES D'ACTIVITÉS DISTINGUÉES DANS LA PRÉSENTE ÉTUDE

N° d'ordre	Catégories d'activités	Postes correspondants dans la nomenclature des activités économiques 1959	Nombre de personnes occupées en 1975	Dont % de non-salariés
Activités non industrielles de productions de biens			**(4 668 580)**	**(44,9)**
1*	Pêche	01	39 515	43,6
2*	Agriculture	02,03, 04, 05 (sauf 053 et 058), 9 823	2 060 825	80,1
3*	Activités de fabrication sur mesure ou artistique.	220 (sauf 2202), 224, 2981, 2984, 318, 491, 525, 561, 601.	158 605	19,1
4*	Bâtiment et travaux publics	33, 34	1 972 795	14,8
5*	Boulangerie, pâtisserie	41 (sauf 414)	179 725	46,6
6*	Presse, édition	55, 9216	257 115	8,8
Production industrielle de biens			**(5 571 930)**	**(2,4)**
7	Énergie et industries extractives	06 à 15, 9215, 9832	408 975	1,0
8	Production et premières transformation des métaux.	16 à 19 (sauf 179)	319 920	0,5
9*	Fonderie	20 (sauf 2053)	314 670	1,7
10	Construction de machines	21 (sauf 2123 et 2139)	301 160	1,6
11*	Articles métalliques divers	23, 24 (sauf 2482 et 249)	241 835	3,5
12*	Automobiles, cycles	26 (sauf 264, 267 et 268)	474 305	0,7
13	Construction électrique	2482, 28 (sauf 289)	515 970	0,8
14*	Verre, céramique et matériaux de construction.	30 à 32 (sauf 318)	245 540	3,8
15	Industries chimiques	179, 2264, 35 à 37, 3934	477 275	1,0
16*	Industries alimentaires	39 (sauf 3934), 40, 414, 42 à 46 (sauf 462), 6993, 7041, 7049.	414 205	3,4
17*	Industries textiles	47, 48	378 740	1,7
18*	Industries de l'habillement	49 (sauf 491 et 497), 5147, 5722	298 195	4,5
19*	Industries des cuirs et peaux	50, 51 (sauf 5147), 52 (sauf 525, 526 et 528), 604.	141 250	6,6
20*	Industries du bois et de l'ameublement	53 (sauf 536)	249 490	10,8
21	Autres activités de production industrielle	222, 223, 225 à 227 (sauf 2264), 229, 25 (sauf 225) 27, 29 (sauf 2944, 295, 2981, 2984 et 299), 38, 54, 56 (sauf 561 et 564), 57 (sauf 5722), 58 (sauf 583), 59, 60 (sauf 601 et 609), 61, 8506.	790 400	2,2
Services de relations marchands			**(4 509 645)**	**(16,3)**
22*	Transports à la demande	620, 622, 623, 642, 675	238 420	23,7
23	Transports de ligne	621, 625, 628, 63 (sauf 636), 64 (sauf 642), 65, 66 67 (sauf 670, 671, 672, 673, 675 et 677).	557 260	0,9
24	Transmissions	68	401 915	0,2
25	Banque	83 (sauf 836 et 839)	386 655	0,4
26	Assurances	84 (sauf 845 et 846)	119 255	3,6
27*	Intremédiaires	670 à 673, 6770, 6771, 713, 810, 811, 813 à 816, 822, 836, 839, 846.	318 795	16,6
28*	Commerce de gros (1)	0589, 692, 699 (sauf 6993), 70 (sauf 700, 7041 et 7049), 716, 718, 73 (sauf 7314), 744, 7450, 7451, 75 (sauf 754, 756 et 759), 765, 768, 769, 804, 809, 812.	726 035	8,7
29 *	Commerce de détail des produits agricoles ou alimentaires. — Produits rapidement périssables.	6914, 6915, 693 à 696, 7221, 7223, 7232	229 865	56,6
30 *	Commerce de détail des produits agricoles ou alimentaires. — Autres produits.	691 (sauf 6914 et 6915), 697, 698 (sauf 6983), 700, 7222.	360 650	26,2
31*	Commerces de détail des produits non alimentaires (2).	624, 627, 722 (sauf 7221, 7222 et 7223), 723 (sauf 7232), 7314, 74 (sauf 7432, 7436, 744, 7450 et 7451), 754, 756, 759, 76 (sauf 765, 768 et 769), 784, 805, 9174, 918.	1 029 200	31,0
32*	Commerces de détail non spécialisés	711, 712, 714, 715	141 595	4,0

N° d'ordre	Catégories d'activités	Postes correspondants dans la nomenclature des activités économiques 1959	Nombre de personnes occupées	Dont % de non-salariés
Services de soins marchands			**(1 923 380)**	**(28,7)**
33*	Réparations d'automobiles	264, 7432	180 905	24,5
34*	Autres réparations (d'objets mobiliers)	2053, 2123, 2139, 2202, 221, 228, 249, 255, 267, 289, 2944, 295, 299, 497, 526, 528, 536, 583, 609, 724.	119 405	42,5
35*	Nettoyage et récupération	268, 79, 894 à 898, 9265	146 830	19,7
36*	Hébergement	771, 774, 775	191 350	33,1
37*	Restauration	772, 773, 6983	192 445	27,6
38*	Cafés	78 (sauf 784)	148 755	73,8
39*	Soins d'hygiène personnelle	891, 892, 893	131 000	47,7
40*	Sports, culture, loisirs	636, 6772, 721, 86 à 88, 96 (sauf 960), 9713, 9714, 9722, 9723, 9724, 973 à 975.	153 950	25,5
41*	Services rendus aux entreprises	0580, 0581, 80 (sauf 805, 806 et 809), 817 à 819, 826, 827, 9861, 9864.	289 205	10,7
42*	Services divers rendus aux entreprises ou aux particuliers.	626, 7436, 806, 82 (sauf 822, 826 et 827), 902, 917, 9263, 93 (sauf 930, 936 et 938) 9720, 9721, 976 à 979.	369 535	18,4
Activités principalement marchandes			**(16 688 475)**	**(21,1)**
dont : Activités non agricoles			(14 627 650)	(12,8)
Activités principalement non marchandes			**(4 255 425)**	**(6,0)**
43	Santé	910 à 194, 916	941 715	14,1
44	Éducation	9383, 95 (sauf 950)	1 130 785	2,2
45	Cultes, bienfaisance, associations	915, 919, 94, 986 (sauf 9861 et 9864), 9884, 989.	304 085	29,4
46	Services domestiques	90 (sauf 902)	315 645	0,7
47	Sécurité sociale	845, 987	199 895	0,3
48	Activités spécifiques de la puissance publique.	546, 85 (sauf 8506) 92 (sauf 9215, 9216, 9263 et 9265), 930, 936, 938 (sauf 9383), 950, 960, 970, 971 (sauf 9713 et 9714), 98 (sauf 9823, 9832, 986, 987, 9884 et 989), 99.	1 363 300	0,4
Activités non précisées et ajustement		719 (commerces mal désignés)	14 940	29,7
TOUTES ACTIVITES			**(20 943 900)**	**(18,0)**

(1) Comprend les activités de location de biens d'équipement.
(2) Comprend les activités de location de biens de consommation.
(*) Les catégories d'activités marquées de ce signe correspondent à celles qui figurent au graphique de la page qui fait apparaître la relation d'ensemble existant entre ① le degré de la concentration en 1954, et ② l'évolution de la concentration entre 1954 et 1975. Sont exclues de ce graphique :
— les activités principalement non marchandes;
— les activités où la proportion de non-salariés était trop faible en 1954 (inférieure à 3 %) pour que la variation de cette proportion entre 1954 et 1975 puisse être considérée comme significative; la catégorie 21, par trop hétérogène.
Enfin les deux catégories 29 et 30, sont regroupées en une seule au graphique n° 3, faute de pouvoir les distinguer correctement dans le recensement de 1954.